



**HAL**  
open science

# Julien Larregue, Héréditaire. L'éternel retour des théories biologiques du crime

Grégory Salle

► **To cite this version:**

Grégory Salle. Julien Larregue, Héréditaire. L'éternel retour des théories biologiques du crime. Sociologie du Travail, 2021, Sociologie du travail, 63 (4), 10.4000/sdt.40332 . hal-04350373

**HAL Id: hal-04350373**

**<https://hal.univ-lille.fr/hal-04350373>**

Submitted on 18 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



### Julien Larregue, *Héréditaire. L'éternel retour des théories biologiques du crime*

Le Seuil, Paris, 2020, 272 p.

Grégory Salle

---



#### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/sdt/40332>

DOI : 10.4000/sdt.40332

ISSN : 1777-5701

#### Éditeur

Association pour le développement de la sociologie du travail

Ce document vous est offert par Université de Lille



#### Référence électronique

Grégory Salle, « Julien Larregue, *Héréditaire. L'éternel retour des théories biologiques du crime* », *Sociologie du travail* [En ligne], Vol. 63 - n° 4 | Octobre-Décembre 2021, mis en ligne le 01 décembre 2021, consulté le 17 décembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/sdt/40332> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sdt.40332>

---

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Julien Larregue, *Héréditaire. L'éternel retour des théories biologiques du crime*

Le Seuil, Paris, 2020, 272 p.

Grégory Salle

---

## RÉFÉRENCE

Julien Larregue, *Héréditaire. L'éternel retour des théories biologiques du crime*, Le Seuil, Paris, 2020, 272 p.

- 1 Un détour par une page professionnelle de l'auteur de cet ouvrage attendu livre une confiance. Avant de prendre sa tournure définitive, le livre de Julien Larregue était visiblement parti pour être intitulé *Antisocial. Le retour des théories biologiques du crime aux États-Unis*. Que résulte-t-il du petit jeu des différences ? Nous avons perdu un possible clin d'œil à la célèbre chanson du groupe Trust, mais surtout une précision géographique non négligeable. C'est bien des États-Unis qu'il est question ici même si, par extrapolation ou anticipation, ceux-ci peuvent figurer notre avenir, comme le suggère une introduction qui débute sur une affaire judiciaire au nord-est de l'Italie, où l'expertise génétique fut convoquée à la barre et dont l'écho a dépassé les frontières transalpines. Revenant sur cette affaire pour élargir le propos, la conclusion évoque aussi le cas français, à travers la législation sur la bioéthique ou la mesure de rétention de sûreté. La substitution du terme « héréditaire » au terme « antisocial », quant à elle, permet d'accentuer la référence à la lecture biologique (ou biologisante) des « comportements antisociaux » qui est au cœur du livre. Telle est, en effet, l'énigme à élucider : comment une lecture à prétention scientifique discréditée après la Seconde Guerre mondiale, la « criminologie biosociale », est-elle parvenue, en quelques décennies, à reconquérir une position établie ?
- 2 Quiconque connaît déjà quelques-unes des publications de l'auteur sous forme d'articles ne sera pas surpris par ce questionnement. *Héritaire* y ajoute cependant tout ce qui fait le caractère indépassable de la forme livre en sciences sociales : la vue d'ensemble. On envierait presque les lecteurs et lectrices qui entrèrent dans ce livre en étant vierges de toute familiarisation antérieure. Elles et ils y trouveront en effet une étude captivante — quoique de plus en plus inquiétante, sur le plan normatif, à mesure que l'on avance dans la lecture — de l'essor, contrarié mais tangible, d'une approche à prétention scientifique nommée « criminologie biosociale ». Une approche plurielle, faut-il préciser aussitôt. Prévenant tout amalgame, Julien Larregue indique d'emblée, dans un encadré *ad hoc*, qu'elle est scindée en plusieurs branches. Il en dénombre cinq, de la génétique quantitative à la psychologie évolutionniste en passant par la neurocriminologie, avant d'en soupeser les poids respectifs au chapitre 7, développant à partir du chapitre 4 les découpages et désaccords internes qui en font l'hétérogénéité d'un point de vue intellectuel comme professionnel.
- 3 L'ouvrage met en œuvre une analyse en termes de champ académique ou scientifique, au sens de Pierre Bourdieu, qui trouve ici une application convaincante. Ce cadrage théorique se traduit par une attention aux structures et aux institutions qui fait souvent défaut aux travaux existants, vis-à-vis desquels l'auteur se situe clairement. Il



lève ainsi rapidement tout risque de malentendu : l'enjeu du livre n'est pas de « dresser l'état du savoir biosocial sur le crime », mais bien de « comprendre comment la criminologie biosociale est apparue et quels sont les facteurs culturels et structurels qui ont aidé à son développement au sein du champ criminologique » (p. 33). Cette perspective théorique s'appuie sur un travail empirique combinant analyse de corpus et de réseaux via la constitution de bases de données, à quoi s'ajoutent des entretiens avec des auteurs-acteurs ainsi que des réponses à un questionnaire en ligne. Des indicateurs *ad hoc* servent ainsi de points d'appui à la démonstration, à l'instar des prix et citations pour ce qui est de la répartition du capital académique.

- 4 L'ensemble permet de mettre en perspective historique la situation actuelle. Le livre commence en effet (chapitre 1) par remonter aux années 1940, époque où la question du crime est encore tiraillée entre plusieurs disciplines (droit, psychologie, sociologie, etc.), bien avant la constitution d'un champ criminologique plus ou moins autonome avec diplômes et départements, associations et récompenses. Julien Larregue met notamment en relief le paradoxe selon lequel les premières initiatives en ce sens ne viennent pas d'universitaires, mais « de policiers et de professionnels du monde parajudiciaire » (p. 44) en vue de former des hommes de terrain. Une « reprise en main » universitaire vient toutefois rapidement. Les sociologues sont en tête, qui exercent une franche domination sur et dans la criminologie pendant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Le livre retrace la pénible émergence de la criminologie biosociale dès les années 1960 (période marquée par une « asphyxie structurelle », chapitre 2), sa lente structuration puis l'accélération (une « cristallisation », p. 94-95) dans les années 2000 (chapitre 3), tournant qui marque la fin de sa marginalisation en même temps que l'« érosion » d'une domination sociologique qui conserve de beaux restes. L'essor de la criminologie biosociale a profité de l'autonomisation de la criminologie tout court et l'a nourrie en retour. Les chapitres suivants examinent les tenants et aboutissants de cette percée intellectuelle et institutionnelle jusqu'à nos jours.
- 5 Ce faisant, Julien Larregue établit un constat à la fois net et nuancé. Il tient ensemble l'unité et la diversité de l'objet, en montrant que la criminologie biosociale est écartelée entre plusieurs pôles, avec notamment une opposition entre l'accent mis sur les facteurs génétiques et celui mis sur les facteurs environnementaux. De la même façon, il tient ensemble le recyclage et l'innovation. S'il souligne la reprise, dans des termes équivalents, de débats déjà joués au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, par exemple entre anatomie et phrénologie, il n'en dresse pas moins un tableau qui n'est pas un simple décalque du passé. Sensible à la plasticité de son objet, l'auteur montre en outre que l'argument génétique ne sert pas nécessairement la cause répressive, étant aussi invoqué pour minimiser la responsabilité et étayer l'argument d'une circonstance atténuante. De même, la criminologie biosociale n'est pas forcément banalement conservatrice, même si certains chefs de file ont fini par l'assumer pleinement. Si certains auteurs ont conçu la lecture « biosociale » comme un moyen pour consolider, et non contester, les apports de la sociologie, les criminologues misant sur l'explication génétique ont, à l'inverse, volontiers joué la carte de l'héroïsme iconoclaste. Certains n'ont pas hésité à se placer dans les pas de Copernic, Galilée ou Darwin contre une sociologie jugée dogmatique et périmée, tout en réhabilitant par ailleurs, fut-ce de façon ambivalente, les supposés apports de Cesare Lombroso — un goût pour la polémique ou pour la « rhétorique confrontationnelle » (p. 204) à double tranchant (chapitre 6), qui fait de la criminologie

biosociale un mouvement structuré mais qui, sauf exception, reste cantonné à des universités faiblement ou moyennement réputées.

- 6 Conformément à l'effort de l'auteur pour livrer une analyse ni téléologique, ni unilatérale, les derniers développements du livre donnent à voir une situation mitigée ou contrastée. D'un côté, ils évoquent l'idée d'une « obsolescence programmée » de la criminologie biosociale à l'ère pangénomique (chapitre 7) du fait d'une dépendance, pour des raisons tant budgétaires qu'épistémologiques, à l'égard des données et principes de la génétique comportementale, aux dépens d'une connexion avec des neurosciences plus respectables et plus en pointe, mais moins accessibles. De l'autre, ils exposent une influence désormais palpable de la lecture biosociale hors de l'université, y compris sur le plan de la décision judiciaire (un aspect que les travaux en cours de l'auteur s'attachent semble-t-il à creuser), en vertu d'une « promesse sanitaire » lourde de dérives potentielles. Un décalage en découle : la criminologie biosociale déborde de plus en plus les murs des universités au moment même où sa prétention à figurer à l'avant-garde scientifique est des plus fragiles.
- 7 Sans doute ce livre s'adresse-t-il d'abord à celles et ceux qui s'intéressent à la question du crime et plus largement à celle de la déviance, tout en ayant un intérêt minimal pour le système universitaire états-unien. Son intérêt va cependant au-delà. S'achevant sur l'idée d'une *lingua franca* biosociale de vaste ampleur, *Héritaire* offre un riche cas d'étude relatif à la « biologisation du social » étudiée en France par Sébastien Lemerle et Carole Reynaud-Paligot notamment. Il porte aussi à sa manière sur les (luttres entre) savoirs experts, voire les sciences de gouvernement, et intéressera à ce titre celles et ceux que concernent les rapports entre science(s) et politique.

---

## INDEX

**Mots-clés** : Criminologie, Crime, Science, Expertise

## AUTEURS

### GRÉGORY SALLE

Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSÉ)

UMR 8019 CNRS et Université de Lille, Bâtiment SH2

59655 Villeneuve d'Ascq Cedex, France

gregory.salle[at]univ-lille.fr